

## Compte rendu de séance

### Séance du Mardi 29 Juin 2021

L' an 2021 et le Mardi 29 Juin 2021 à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE MOUGENOT sous la présidence de  
GLORIOT Sylvain Maire

**Présents** : M. GLORIOT Sylvain, Maire, Mmes : LOYAL Claire, PATARD Sandrine, SENDEL Danièle, Melle BRIGUÉ Coralie, MM : BOIVIN Richard, COLLIOT Sébastien, GAUTHIER Dimitri, GOLE Pascal, LOMON Michel, LOMON Mickaël

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 22/06/2021

**A été nommé(e) secrétaire** : Coralie BRIGUÉ

### **APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIE**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004, les marchés de l'électricité et du gaz naturel sont ouverts à la concurrence. Cette ouverture, d'abord concentrée sur les consommateurs professionnels, s'est élargie au 1<sup>er</sup> juillet 2007 à l'ensemble des consommateurs.

Le Grand Nancy se positionne comme coordonnateur de ce groupement et assure donc pour l'ensemble des membres les prestations d'ingénierie, de veille et de suivi.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la délibération de la Métropole du Grand Nancy en date du 8 mars 2019,

### **DÉLIBÈRE :**

**Article 1er** : - Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie, coordonné par la Métropole du Grand Nancy en application de sa délibération du 8 mars 2019.

Article 2 : - La participation financière de **la commune de SAULXURES LES BULGNEVILLE** est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

Article 3 : - Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer les formulaires de participation des marchés proposés.

### **REMBOURSEMENT DU COUT DES TRANSPORTS SCOLAIRES AUX FAMILLES**

Suite à l'augmentation du coût total de la carte de transport Le Conseil Municipal décide le remboursement total de la carte de transport scolaire à savoir 94 € directement aux parents qui fourniront le justificatif de paiement et le relevé d'identité bancaire.

Les crédits sont prévus à l'article 6247 du Budget Communal 2021

### **ADHESION DE COLLECTIVITES AUX COMPETENCES A CARTE N° 1 ET N° 2 AU SDANC**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte départemental d'assainissement non-collectif, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

- les demandes d'adhésion de :
  - de 9 collectivités à la compétence à la carte n° 1 "Réhabilitation"
  - de 6 collectivités à la compétence à la carte n° 2 "Entretien"

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce, pour l'adhésion des collectivités citées.

### **EXTENSION DES RESEAUX POUR ALIMENTATION LOTISSEMENT SYLVESTRE**

Monsieur le Maire présente le projet suivant : Extension des des réseaux pour alimentation lotissement Sylvestre

Monsieur le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 11 625.90 € H.T. et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier de l'aide du FACE au titre de son programme "Extensioné au taux de 60.00 % sur le montant Ht, le Syndicat Départemental d'Electricité agissant en tant que Maître d'ouvrage et sollicitera les subventions nécessaires.

En application de la décision du Comit du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges du 19 juin 2018, la participation financière de la commune s'élèverait à 18 % de la dépense HT, ce qui\_ représente 2 092.66 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet tel qu'il est présenté
- AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité

des Vosges, Maître d'ouvrage, sous réserve de l'octroi d'une subvention

- S'ENGAGE à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite.

### **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-20,

Vu la délibération en date du 23 juin 2021 du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, approuvant la modification des Statuts, tels que rédigés,

Considérant les possibilités d'interventions du SDEV dans le domaine de la Transition Energétique,

Vu le projet de Statuts inhérent,

Entendu son rapporteur, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

approuve la modification des Statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, tels que présentés.

### **CIRCUITS EN FORET DE SAULXURES LES BULGNEVILLE**

A la demande de la commission forêt,

Dans le cadre du développement touristique, la commune souhaite redynamiser les randonnées dans notre forêt communale

Le Conseil Municipal accepte les 2 circuits tracés autour du lac du Conge à savoir :

- Circuit rouge : 6.7 km "circuit des gros chênes"

- Circuit bleu : 3.2 km " circuit du Conge"

### **LUTTE CONTRE LES AMBROISIES - DESIGNATION DE REFERENTS TERRITORIAUX**

A la demade de Monsieur le Préfet des Vosges, le Conseil Municipal nomme 2 référents territoriaux "ambroisie" ayant pour rôle de :

- repérer la présence de ces espèces,

- participer à leur surveillance,

- informer les personnes concernées des mesures à mettre en oeuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération en application de l'arrêté préfectoral ci-joint,

- veiller et participer à la mise en oeuvre de ces mesures.

Monsieur Sébastien COLLIOT, 1ER Adjoint et Monsieur Ludovic BELLAMY, Adjoint technique sont nommés pour la commune.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **MOTION DE LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES**

Monsieur le Maire donne lecture de la motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières.

le Conseil Municipal donne son accord pour que la Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin 2021 :

- EXIGE :

le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières  
la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

- DEMANDE :

Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,  
Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux  
auxquels la forêt doit faire face

Séance levée à: 19:30

En mairie, le 30/06/2021  
Le Maire  
Sylvain GLORIOT